

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le Comité de préservation du patrimoine bâti est saisi de deux demandes d'autorisation de démolition, soit pour les immeubles situés au 6, rue Richelieu et au 1738, rue Richelieu.

Conformément au *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles*, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'un ou l'autre de ces projets de démolition complète doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée à la Direction des affaires juridiques par écrit, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par la poste : Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Par courriel [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 21 août 2023 à 18 h.

Donné à Beloeil, ce 10 août 2023.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier adjoint

Télécharger l'avis public

